

GROUPE 1 FONGICIDE

ARBOTECT® 20-S

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

SEULS DES ARBORICULTEURS OU DES PERSONNES AYANT REÇU LA FORMATION REQUISE POUR RECONNAÎTRE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME ET MAÎTRISER LES TECHNIQUES D'INJECTION ARBORICOLE PEUVENT UTILISER CE PRODUIT

ARBOTECT® 20-S contribue à la suppression de la maladie hollandaise de l'orme (*Ceratocystis ulmi*) dans les ormes. Il s'agit d'une fongicide systémique qui supprime les maladies fongiques par action curative (éradication) et protectrice lorsqu'il est utilisé conformément aux directives figurant sur l'étiquette.

GARANTIE :

Thiabendazole 20% p/p

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

ATTENTION : IRRITE LES YEUX, LA PEAU ET LES VOIES RESPIRATOIRES

N° D'HOMOLOGATION : 16694

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,785 L

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Bien que ce produit ne soit pas irritant et qu'il se soit révélé peu toxique dans des études chez les animaux, il est très acide.

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit s'est révélé non toxique lorsqu'administré par voie orale chez des animaux de laboratoire. L'ingestion accidentelle de grandes quantités de thiabendazole peut provoquer les réactions suivantes : troubles gastro-intestinaux, vertige, maux de tête, vision trouble, changement dans l'apparence et l'odeur de l'urine et réactions d'hypersensibilité.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit.

Solution acide – n'utiliser qu'avec de l'acier inoxydable ou des plastiques résistants.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. **NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans des égouts, des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres plans d'eau.

ENTREPOSAGE

CE PRODUIT GÈLE ENTRE $-3,89$ ET $-1,67$ °C.

Le produit retrouve une intégrité satisfaisante après avoir été décongelé et mélangé. Éviter la congélation et la décongélation répétées du produit. LAISSER LE COUVERCLE SUR LE CONTENANT LORSQU'IL EST OUVERT AFIN DE PRÉVENIR L'ASSÈCHEMENT DU PRODUIT.

Consulter le fabricant avant d'utiliser ARBOTECT 20-S avec d'autres produits chimiques.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

GROUPE 1 FONGICIDE

ARBOTECT® 20-S

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

SEULS DES ARBORICULTEURS OU DES PERSONNES AYANT REÇU LA FORMATION REQUISE POUR RECONNAÎTRE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME ET MAÎTRISER LES TECHNIQUES D'INJECTION ARBORICOLE PEUVENT UTILISER CE PRODUIT

ARBOTECT® 20-S contribue à la suppression de la maladie hollandaise de l'orme (*Ceratocystis ulmi*) dans les ormes. Il s'agit d'une fongicide systémique qui supprime les maladies fongiques par action curative (éradication) et protectrice lorsqu'il est utilisé conformément aux directives figurant sur l'étiquette.

GARANTIE :

Thiabendazole 20% p/p

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

ATTENTION : IRRITE LES YEUX, LA PEAU ET LES VOIES RESPIRATOIRES

N° D'HOMOLOGATION : **16694**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Bien que ce produit ne soit pas irritant et qu'il se soit révélé peu toxique dans des études chez les animaux, il est très acide.

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit s'est révélé non toxique lorsqu'administré par voie orale chez des animaux de laboratoire. L'ingestion accidentelle de grandes quantités de thiabendazole peut provoquer les réactions suivantes : troubles gastro-intestinaux, vertige, maux de tête, vision trouble, changement dans l'apparence et l'odeur de l'urine et réactions d'hypersensibilité.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit.

Solution acide – n'utiliser qu'avec de l'acier inoxydable ou des plastiques résistants.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. **NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans des égouts, des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres plans d'eau.

ENTREPOSAGE

CE PRODUIT GÈLE ENTRE $-3,89$ ET $-1,67$ °C.

Le produit retrouve une intégrité satisfaisante après avoir été décongelé et mélangé. Éviter la congélation et la décongélation répétées du produit. LAISSER LE COUVERCLE SUR LE CONTENANT LORSQU'IL EST OUVERT AFIN DE PRÉVENIR L'ASSÈCHEMENT DU PRODUIT.

Consulter le fabricant avant d'utiliser ARBOTECT 20-S avec d'autres produits chimiques.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

MODE D'EMPLOI – TRAITEMENT SUR UN AN

Traitement préventif – Pour chaque 13 cm de diamètre du tronc, injecter entre 30 mL d'ARBOTECT 20-S dilués dans 1,2 litre d'eau et 60 mL d'ARBOTECT 20-S dilués dans 2,4 litres d'eau. Utiliser les doses les plus fortes d'ARBOTECT 20-S lorsque la maladie se développe rapidement.

Les traitements préventifs doivent être effectués lorsque les feuilles approchent de leur taille maximale, habituellement à la fin de mai ou en juin.

Traitement curatif – Pour chaque 13 cm de diamètre du tronc, injecter entre 60 mL d'ARBOTECT 20-S dilués dans 2,4 litres d'eau et 120 mL d'ARBOTECT 20-S dilués dans 4,8 litres d'eau. Utiliser les doses les plus fortes d'ARBOTECT 20-S lorsque la maladie se développe rapidement. Aux taux de dilution curatifs, l'arbre peut subir des dommages d'origine chimique. Les traitements curatifs doivent être effectués dès que l'on aperçoit des signes d'infection pour l'année en cours, généralement de la fin de juin jusqu'en août.

Pour une suppression optimale de la maladie, on recommande le traitement préventif. Lorsque plus de 5 % de la ramure et du feuillage montrent des symptômes de maladie, le traitement peut être inefficace. Le traitement doit être utilisé de concert avec un programme de lutte contre les insectes et d'assainissement (élagage des branches malades) afin d'optimiser les résultats. **Les arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine est de 13 cm ou moins ne doivent pas être traités.**

Suivre les directives fournies avec l'équipement d'injection utilisé. Les points d'injection doivent être espacés de 7,5 à 25 cm autour de la base de l'arbre. Prévoir au moins trois ou quatre points d'injection (trous d'un diamètre maximal de 1,3 cm) répartis à intervalles réguliers autour de l'arbre. Si on utilise un système d'injection sous pression, la pression ne doit pas dépasser 700 kPa (100 lb/po²).

MODE D'EMPLOI – TRAITEMENT SUR TROIS ANS

Traitement préventif et curatif de la maladie hollandaise de l'orme – Injecter 360 mL d'ARBOTECT 20-S dilués dans 24 litres d'eau pour chaque 13 cm de diamètre de tronc. Injecter la solution diluée dans des racines exposées, mais sous la surface du sol (15 cm), **une fois tous les trois ans**. Le diamètre maximal des trous d'injection est de 1,3 cm. **Ne pas utiliser ce traitement si le diamètre de l'arbre est inférieur à 25,4 cm. Lorsque plus de 5 % de la ramure et du feuillage montrent des symptômes de maladie, le traitement peut être inefficace.** Le traitement doit être utilisé de concert avec un programme de lutte contre les insectes et d'assainissement (élagage des branches malades) afin d'optimiser les résultats.

Ne pas diluer ARBOTECT 20-S avec une eau très alcaline en raison du risque de précipitation du mélange. Si cela se produit, utiliser une autre source d'eau.

Divers facteurs hors du contrôle de Syngenta protection des cultures Canada, inc. ou du vendeur, notamment les conditions météorologiques, la présence d'autres substances ou, encore, la manière dont le produit est utilisé ou appliqué, peuvent endommager l'arbre, réduire l'efficacité du produit ou avoir d'autres conséquences imprévues. Le traitement peut être inefficace si des souches tolérantes se développent. Si le traitement par ARBOTECT 20-S se révèle inefficace, envisager l'emploi d'autres produits.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide Arbotect 20-S, fongicide du groupe 1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au thiabendazole et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Pour retarder l'apparition d'une résistance aux fongicides, il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Arbotect 20-S ou d'autres fongicides du groupe 1 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes agents pathogènes.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain ainsi que des relevés des utilisations antérieures de pesticides et de l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un mode d'action différent, si un tel produit existe.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.